



Actes de la journée régionale d'échanges

« **Economie Sociale et Solidaire
et Politique de la ville** »

Vendredi 6 novembre 2015

Strasbourg



Présentation de la CRESS Alsace

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace (CRESS Alsace), association de droit local à but non lucratif, est le regroupement volontaire des structures régionales représentant les différentes familles de l'ESS en Alsace. La CRESS, née en 2002, compte 45 membres et a pour rôle de connaître, faire connaître et soutenir et développer l'ESS en Alsace.

La CRESS est fortement engagée dans les contrats de ville 2015-2020, en étant notamment cosignataire du dispositif pour les agglomérations de Strasbourg, Colmar, Saint Louis et Cernay.

Plusieurs thèmes relatifs à l'ESS sont abordés dans les Contrats de ville dont la CRESS est cosignataire :

- L'ESS comme levier de développement économique (création d'activité dans les quartiers prioritaires par un « choc coopératif » ; consolidation et pérennisation des emplois de l'ESS, associatifs notamment ; soutien collectif à l'innovation et aux nouveaux projets ; etc.).
- Les modèles alternatifs proposés par l'ESS comme le développement des échanges non marchands pouvant être un levier de cohésion sociale.
- Le développement de la participation des habitants, en s'appuyant sur les savoir-faire et les ressources de l'ESS en la matière.

CRESS Alsace

8 rue Adèle Riton

67000 STRASBOURG

03 59 61 12 71

cress@cress-alsace.org

www.cress-alsace.org

Présentation de l'ORIV

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), est le centre de ressources politique de la ville, lutte contre les discriminations, intégration dans la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine. Son rôle est notamment de développer et de diffuser des connaissances sur ces trois thèmes et de venir en appui des professionnel-le-s, des acteurs et actrices travaillant dans ces domaines.

Créé en 1992 et organisé en association dès 1996, l'ORIV a pour objet de :

- rendre accessible l'information et les ressources (centre de documentation, site Internet, participation à des réseaux, dont le réseau national des centres de ressources politique de la ville),
- mettre à disposition, produire, capitaliser, développer et diffuser des connaissances,
- accompagner et qualifier les acteurs et les actrices (élus, services de l'Etat, professionnels des collectivités et associations) par le biais de groupes de travail, par l'organisation de temps d'échanges, la réalisation d'études et de diagnostics, la diffusion de pratiques...

ORIV

1 rue de la course

67000 STRASBOURG

03 88 14 35 89

contact@oriv.fr

www.oriv.org



SOMMAIRE

Introduction.....	5
Economie Sociale et Solidaire et Politique de la Ville : histoires croisées	6
■ Qu'est-ce que l'Economie Sociale et Solidaire ?	6
■ La politique de la ville aujourd'hui	7
■ Le cadre de la loi Hamon et de la Convention d'objectifs interministérielle pour les quartiers prioritaires.....	8
■ Les liens entre Economie Sociale et Solidaire (ESS) et Politique de la Ville	8
Coopération et territoires	10
Table ronde	
■ Le rôle des structures de l'ESS dans le développement économique et l'emploi	12
■ L'innovation et l'expérimentation dans l'ESS.....	13
■ La coopération et les modèles d'échanges alternatifs	13
■ Participation des habitant-e-s et pouvoir d'agir.....	14
Atelier - ESS et éducation populaire.....	15
Atelier - ESS et initiatives collectives à visée économique des habitant-e-s	19
Atelier - ESS et services aux habitant-e-s	22
Conclusion de la journée	24
Annexes	
■ Annexe 1 : Glossaire.....	26
■ Annexe 2 : Programme de la journée du 6 novembre 2015.....	27
■ Annexe 3 : Le dispositif « Soutien aux micro-projets innovants » du FSE 2014-2020.....	29
■ Annexe 4 : Bibliographie	30



INTRODUCTION

Frédéric DECK, Président de la CRESS Alsace

Sylvie JAECKLE, Présidente de l'ORIV

A l'heure de la réforme de la politique de la ville et de la mise en place des nouveaux Contrats de Ville (2015-2020), il semblait utile de mettre en avant les apports de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) au profit des territoires urbains les plus en difficultés. En effet, les valeurs de l'ESS, à savoir la gouvernance démocratique, le caractère non-lucratif et non-délocalisable de l'activité, la solidarité entre les membres..., contribuent non seulement à l'emploi et au développement économique de par la création d'activité ou l'embauche de publics en insertion professionnelle, mais aussi à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie des habitant-e-s en leur proposant des services innovants.

Cette journée s'est inscrite dans le cadre du mois de l'ESS qui fêtait en 2015 sa 8^{ème} édition. *« Le Mois de l'ESS est devenu le rendez-vous incontournable des citoyens, des entrepreneurs, des étudiants, des salariés, des acteurs publics intéressés par les pratiques et les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Cet événement d'envergure nationale a pour vocation de faire découvrir au plus grand nombre une autre façon de concevoir l'économie, à travers plus de 2000 manifestations diverses : conférence, forum, porte ouverte, marché, projection de film, etc. »*¹

Cette journée avait pour objectifs de :

- Sensibiliser et valoriser le rôle de l'ESS au profit des territoires urbains les plus en difficulté ;
- Capitaliser et partager des informations sur le sujet ;
- Apporter des connaissances et promouvoir les initiatives ;
- Développer de nouvelles coopérations à travers la mise en réseau.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se caractérisent par la présence de ménages aux revenus très modestes, ce qui pose plusieurs enjeux :

- L'égal accès aux biens et aux services. En effet, le revenu médian dans ces quartiers correspond à la moitié du revenu médian de la population globale. Pour répondre à cet enjeu, plusieurs leviers existent : les ressources monétaires, les services publics, mais aussi les ressources non monétaires comme l'ingénierie ou le bénévolat.
- Les liens et les dynamiques sociales ;
- L'économique : la création d'emplois, l'innovation, la protection du patrimoine du tissu économique existant.

L'entrée par l'Economie Sociale et Solidaire est un moyen de répondre à ces différents enjeux, afin d'améliorer le quotidien des populations résidant dans les quartiers populaires.

¹ <http://www.lemois-ess.org/accueil/p1.html>

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET POLITIQUE DE LA VILLE : HISTOIRES CROISEES

Caroline BLAISON-OBERLIN, Chargée de mission à l'ORIV

Manon MARQUIS, Chargée de mission à la CRESS



QU'EST-CE QUE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

L'Economie Sociale et Solidaire rassemble des structures qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. Donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, elles sont organisées autour d'une solidarité collective, d'un partage du pouvoir dans l'entreprise et d'un réinvestissement de leurs résultats dans les projets et au service des personnes.

Plusieurs types de familles de structures appartiennent à l'ESS :

- les coopératives (par exemple : les coopératives d'habitat et de logement ; les Sociétés Coopératives et Participatives - SCOP ; les coopératives bancaires ; les Coopératives d'Activité et d'Emploi - CAE ; les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif - SCIC ; les coopératives scolaires, etc.) ;
- les mutuelles d'assurance ou de santé ;
- les associations (qu'elles soient bénévoles ou employeuses) ;
- les fondations (elles peuvent être collectrices de dons ou gestionnaires d'établissements de soin et de santé en Alsace) ;
- les entreprises sociales.

L'ESS se construit en réponse à des besoins sociaux et territoriaux de proximité en mettant en place des solutions innovantes. Par exemple, les structures d'insertion par l'activité économique sont nées à la fin des années 1970 à l'initiative de travailleurs sociaux qui étaient confrontés au manque d'offres d'emploi pour les jeunes dont ils avaient la charge. Ces structures partagent les valeurs communes à l'ESS et ont pour vocation de remettre à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

A une vision lointaine, complexe et désincarnée de l'économie, l'ESS oppose une réalité plus locale, concrète et équitable. C'est la raison pour laquelle elle est durablement ancrée dans les territoires et le quotidien. Protection de l'environnement, santé, banque, sport, assurance, tourisme, enseignement, aide à domicile... quasiment tous les secteurs d'activité sont représentés parmi les secteurs de l'ESS².

Du fait de leur dimension locale et durable et de leur ancrage territorial, les structures de l'ESS ne peuvent pas être délocalisées. L'ESS est ainsi une économie robuste qui continue à créer de l'emploi malgré la crise de 2007. A titre d'exemple, l'ESS a créé 2 834 emplois supplémentaires de 2007 à 2013 sur le territoire alsacien.

² CNCRES, Panorama de l'ESS édition 2015

Les chiffres confirment l'ESS comme véritable force pour la France : plus de 2 millions de salarié-e-s en équivalent temps plein et une part de l'ESS dans l'emploi en France de 10,5%. Par ailleurs, 600 000 recrutements sont à prévoir d'ici 2020³, du fait de départs à la retraite prévus dans les prochaines années. En Alsace, l'ESS représente 70 130 salarié-e-s, soit 10,8% de l'emploi et 5660 établissements employeurs.



LA POLITIQUE DE LA VILLE AUJOURD'HUI

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014⁴ a redéfini les principes d'intervention de la politique de la ville. Il s'agit d'une politique territoriale en faveur des territoires urbains les plus en difficulté, ciblée sur 1300 quartiers prioritaires (on parle de QPV) en France métropolitaine, visant à réduire les écarts de développement entre ces quartiers et leurs agglomérations de référence. Cinq grands principes guident cette politique publique : le partenariat, la mobilisation de tous les moyens (crédits de droit commun et crédits spécifiques), l'innovation et l'expérimentation, la participation des habitants et la solidarité entre les territoires à l'échelle des agglomérations.

Pour la période 2015-2020, cette politique s'appuie notamment sur la mise en œuvre de Contrat de Ville, dispositif engageant plus particulièrement les services de l'Etat (préfecture, éducation nationale, justice...), les collectivités locales (communes, intercommunalités, département et région) et des organismes publics (Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de Santé, bailleurs sociaux...).

Les contrats de ville s'organisent autour de trois piliers :

- la cohésion sociale (santé, éducation, offre de loisirs, accompagnement des parents, accès aux droits...)
- l'emploi et le développement économique (insertion professionnelle, parrainage, formation, accompagnement à la création d'entreprises...)
- le cadre de vie et le renouvellement urbain (sécurité et tranquillité publique, entretien et aménagement des espaces extérieurs, logement...).

Trois axes transversaux viennent compléter les orientations et actions du contrat de ville : la jeunesse, la prévention et la lutte contre les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes.

En dépit de plusieurs décennies d'action publique, les Quartiers Politique de la Ville (QPV) continuent à se caractériser par un taux de pauvreté trois fois plus élevé que la moyenne nationale avec plus de la moitié des 18-24 ans vivant sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage atteint 23% et pour les jeunes il monte jusqu'à 43%. Le taux d'emploi des femmes est quant à lui très faible (42% des femmes sont inactives, soit un taux 2 fois plus élevé que pour les hommes)⁵. Ces quelques données montrent l'importance des enjeux en matière d'éducation, de formation, d'accès à l'emploi et d'accès aux droits.

A l'échelle de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, 68 communes sont concernées, totalisant 116 quartiers prioritaires et 380 446 habitants (soit 6,9% des habitants de la région) ; dont 15 communes, 31 QPV et 143 698 habitants pour la seule région Alsace.

³ CNCRES, « Départs à la retraite des effectifs salariés de l'ESS et stratégies des entreprises pour y faire face », 2011

⁴ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

⁵ Rapport ONZUS 2015 - http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/onzus_rapport_2014.pdf



LE CADRE DE LA LOI HAMON ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS INTERMINISTERIELLE POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

La loi ESS du 31 juillet 2014⁶ marque une avancée considérable pour la reconnaissance et la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire en France. Cette loi donne un socle juridique et une reconnaissance législative à cette économie qui a désormais vocation à changer d'échelle. Grâce à cette loi, le périmètre de l'ESS est clairement défini, les acteurs-trices sont mieux identifiés et identifiables, le modèle économique des entreprises de l'ESS est consolidé et des financements dédiés sont mis en place. Par ailleurs, cette loi permet d'inscrire la politique publique de l'ESS dans la durée en consacrant les CRESS⁷ comme instances représentatives de l'ESS en région.

La politique de la ville et l'ESS ont de nombreux points de rencontre. Ainsi, le ministre délégué chargé de l'ESS et le ministre délégué chargé de la ville les ont formalisés dans le cadre d'un engagement visant à renforcer leurs moyens et leurs actions en faveur de l'ESS dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en signant en septembre 2013 une Convention d'objectifs⁸.

Les quatre objectifs principaux de cette convention sont les suivants :

- Améliorer la connaissance de l'ESS dans les quartiers prioritaires pour agir plus efficacement : Information sur la localisation des entreprises de l'ESS, sur leur poids dans les quartiers prioritaires et leur impact en termes d'emploi dans ces territoires ;
- Créer de l'activité dans les quartiers par un « choc coopératif » et par le développement des clauses d'insertion : Développement des SCOP, des SCIC et des CAE ; Soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics, notamment ceux mis en œuvre dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain ;
- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS⁹ : Privilégier les mesures d'accès à l'emploi dans les entreprises de l'ESS (par exemple les emplois d'avenir) ; Sensibiliser à l'ESS les cadres et formateurs des Ecoles de la deuxième chance, des Etablissements pour l'insertion par l'emploi (EPIDE)... ;
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers : Favoriser la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers et/ou dans ces territoires ; Consolider et soutenir l'émergence de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) dans les QPV dans le cadre de l'appel à projets interministériel.

Aujourd'hui, si des liens tangibles existent entre ESS et politique de la ville aux échelles locales, les nouveaux contrats de ville et la loi du 31 juillet 2014 renforcent les possibilités d'agir et de mettre en œuvre activement la convention d'objectifs de septembre 2013.



LES LIENS ENTRE ESS ET POLITIQUE DE LA VILLE

Les acteurs-trices de l'ESS sont des acteurs-trices historiquement engagés dans les quartiers. Ils sont du fait de leur nombre et du volume d'actions menées, des acteurs-trices incontournables de la politique de la ville. Ainsi, les QPV se caractérisent par un tissu associatif très dense. A titre d'exemple, 181 associations différentes ont été financées dans le cadre de la politique de la ville sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en 2015.

Par ailleurs, une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur cinq est implantée dans les QPV et un-e salarié-e en insertion sur trois réside dans un quartier prioritaire¹⁰. Le développement économique des quartiers prioritaires s'appuie, entre autres, sur l'activité

⁶ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

⁷ Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire – www.cress-alsace.org

⁸ http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/convention_d_objectifs_pour_les_quartiers_prioritaires_ess.pdf

⁹ En 2010, l'ESS employait, au niveau national, 28 000 jeunes non qualifiés et 56 000 jeunes peu qualifiés

¹⁰ Rapport du Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013

croissante des SIAE, notamment à travers un accroissement des clauses d'insertion, qui ont prouvé leur efficacité en termes d'emplois.

Les initiatives associant acteurs-trices, citoyen-ne-s, collectivités et réseaux d'accompagnement démontrent dans de nombreux cas, la capacité de l'ESS à s'inscrire en transversalité avec la politique de la ville. Sur les QPV, l'ESS se revendique comme un acteur fort en matière de cohésion sociale, historiquement et naturellement au plus près des besoins de leurs habitants et largement portée par ceux-ci. Elle est souvent innovante dans les réponses formulées et fortement adaptées aux spécificités territoriales, en particulier celles des QPV.

Du fait de sa dimension sociale et de son implantation locale, l'ESS constitue un véritable levier de développement économique. Le préambule de la convention d'objectifs signée entre le ministre de la ville et le ministre de l'ESS, rappelle comment l'ESS peut être adaptée aux questions de développement économique dans les quartiers : « L'ESS est un mode d'entreprendre dont l'organisation et l'ancrage territorial permettent notamment d'apporter des réponses à des besoins sociaux non satisfaits. Elle constitue de ce point de vue une réponse adaptée aux attentes des habitant-e-s des quartiers ».

La politique de la ville et l'ESS ont des liens forts et poursuivent des objectifs communs. Pour autant ces deux secteurs mériteraient de se rapprocher encore davantage, notamment dans le cadre des contrats de ville, en valorisant l'ESS comme levier du développement social et économique sur les territoires les plus en difficulté.



COOPERATION ET TERRITOIRES

Stéphane BOSSUET, Président Directeur Général de Cooproduction et gérant d'Artenréel

La coopération est une démarche difficile, qui ne se décrète pas. Elle repose sur un certain nombre de conditions :

- un rapport équilibré entre « je » et « tu »
- une bienveillance et une confiance réciproques : en quoi mes qualités vont servir aux autres ?
- une contractualisation pour fixer les modalités de la coopération : il faut des temps de délibération pour établir des règles de coopération, de travail.

Pour cela, il faut se rendre visible à l'autre, lui montrer que l'on a envie de coopérer. Il faut également de la confiance, ce qui n'est pas évident (suis-je prêt à montrer mes limites ou mes « ficelles » dont l'autre pourrait bénéficier ?). La coopération se joue aussi dans l'informel, dans les moments de pause où on se dit des choses importantes.

La coopération offre la reconnaissance du groupe d'appartenance, d'une communauté. Il ne faut pas confondre collaboratif (interaction entre plusieurs acteurs-trices pour la réalisation de tâches qui visent à atteindre un but commun) et coopératif (réunir les efforts de tous les intéressés et les faire concourir à l'amélioration de la situation de chacun).

L'Economie Sociale et Solidaire permet de trouver de nouveaux modèles de fonctionnement et de coopération. Par exemple, dans une coopérative de production les salarié-e-s sont sociétaires et ils-elles pratiquent l'exercice du pouvoir. Il y a donc un double objectif, à la fois d'une activité économique et d'une contribution à l'exercice du pouvoir.

Pour avoir développé des coopératives d'activités et d'emplois depuis une dizaine d'années, il s'agit d'offrir un statut à des personnes qui souhaitent développer une activité ; éviter l'isolement lors de la phase de création ; offrir un cadre sécurisé d'entrepreneuriat. Cela permet également de participer à une vie collective et coopérative, cela ouvre également la voie à de nouvelles collaborations.

Cela peut être un levier pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui souhaitent créer leur entreprise. La coopération offre un cadre sécurisant pour se tester. Il existe à ce titre des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) en Alsace, mais elles ne sont pas forcément implantées sur les QPV. Il existe par exemple le dispositif Citéslab pour les projets émergents. Il faut pouvoir être à l'écoute de ce qui émerge. Cependant, il manque une étape avant l'entrée dans les CAE.

Les CAE s'adressaient aux jeunes en priorité, en leur permettant de penser leur projet professionnel autrement qu'en cherchant un emploi qu'ils auront du mal à trouver. Pour autant, il faut quand même une expérience professionnelle avant de devenir entrepreneur-euse. Le compagnonnage pourrait être une solution pour les jeunes entrepreneurs-euses.

Les SCIC, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif¹¹, permettent une pluralité de sociétariat et offrent des possibilités nouvelles sur les territoires. Ce statut innovant permet par exemple aux collectivités publiques d'en être partenaires.

Dans tous les cas, l'enjeu majeur est de mettre en route la coopération, « *Commençons par former les structures et ce sont les structures qui nous formeront* ».

Trois points semblent indispensables : l'éducation coopérative, que les acteurs définissent eux-mêmes leurs règles de coopération et l'importance de l'informel pour le développement de nouvelles formes de coopération.



ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

- ➔ *Notre société contemporaine n'invite pas facilement à la coopération, y compris dans le cadre scolaire où il faut plutôt se démarquer et être le meilleur.*
- ➔ *Il est par ailleurs difficile d'apprendre à coopérer de manière théorique, la coopération s'apprend à travers l'expérience.*
- ➔ *Il faut sortir d'une vision idéalisée de la coopération peut aussi être source de conflits, de rapports de force. Il faudrait une révolution à l'école pour apprendre la coopération et non la compétition, pour que tout le monde puisse progresser.*
- ➔ *Il y a une forme de paradoxe à vouloir « forcer » la coopération, comme il y a paradoxe à « forcer » la participation citoyenne dans les Conseils citoyens notamment.*

¹¹ Cf. Annexe n°1, p. 26, sur les différents statuts des entreprises de l'ESS

TABLE RONDE

Mathieu CAHN est Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge notamment de la politique de la ville.

Laurent KOHLER est le Directeur d'Habitat de l'III. Habitat de l'III est une société coopérative d'HLM créée le 4 novembre 1917, gérant un parc immobilier de 2370 logements sur l'Eurométropole de Strasbourg et ayant une activité d'accession sociale à la propriété.

Michel SEXAUER est le Président-Directeur général de Scoprobat. Il s'agit d'une SCOP conventionnée entreprise d'insertion autour de trois activités : BATISCOP, peinture intérieure, revêtements de sols, aménagements et finitions, PROXIM, nettoyage des locaux, entretien des espaces verts, maintenance de bâtiments, prestations sur chantiers, service associé, POINT LAVANDE, laverie, blanchisserie, repassage et services.

100 salariés travaillent à Scoprobat, dont 75 en parcours d'insertion.

Cécile SORNIN est Conseillère municipale de la Ville de Mulhouse en charge de l'Economie Sociale et Solidaire.

Catherine ZUBER est Conseillère régionale de la Région Alsace en charge de l'Economie Sociale et Solidaire.



LE ROLE DES STRUCTURES DE L'ESS DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Le rôle économique joué par les structures de l'ESS est primordial.

A titre d'exemple, Habitat de l'III développe plus de 200 logements par an et un logement équivaut à 1,5 emploi. L'impact économique d'un bailleur social par la construction de logements est significatif, tant par le biais de l'emploi dans le bâtiment que par le choix de privilégier les circuits courts en faisant appel à des intervenants locaux. Par ailleurs, Habitat de l'III s'implique fortement auprès des jeunes : 15% des emplois au sein de la coopérative relèvent des emplois d'avenir (5 emplois). Un travail est également mené avec des régies de quartier comme Meinau Services.

Au-delà du rôle économique, certaines structures de l'ESS peuvent représenter un réel moteur économique pour tout un quartier. A titre d'exemple, Scoprobat, « enfant » de la politique de

la ville et structure ancrée dans le quartier du Neuhof à Strasbourg, génère un chiffre d'affaires de trois millions d'euros, dont 700 000 euros liés à des prestations sociales (insertion sociale et professionnelle).

Les structures de l'ESS, notamment le tissu associatif particulièrement dense dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), peuvent permettre aux habitant-e-s de sortir de la précarité. Il est important de fédérer les acteurs de l'ESS dans ce sens.

Il a été rappelé que l'accompagnement vers l'emploi, notamment auprès des jeunes, est en grande partie assuré par des structures de l'ESS.

L'ESS représente par ailleurs une belle opportunité d'emploi, notamment grâce aux clauses d'insertion des chantiers dans les QPV.



L'INNOVATION ET L'EXPERIMENTATION DANS L'ESS

L'innovation sociale et l'expérimentation sont des composantes de la politique de la ville. Mais cela nécessite d'affirmer le droit à l'erreur pour tous (jeunes, entreprises, associations, élus...), de créer des procédures pour évaluer les impacts, s'accorder sur ce qui est attendu des actions tout en restant ouvert aux effets induits, parfois très positifs.

La Région Alsace a lancé un appel à projets il y a deux ans autour de l'innovation sociale, dans l'objectif de susciter des regroupements d'habitant-e-s pour répondre à des besoins d'intérêt général.

Il faut également faire évoluer les dispositifs et trouver des financements adaptés pour aider les initiatives qui existent depuis longtemps. Pour les acteurs-trices, il apparaît nécessaire de sortir de la logique des appels à projet annuels pour aller vers un soutien sur trois ans pour les actions qui ont vocation à être menées dans la durée. Au bout de deux ans, aux élus de décider si :

- cela sera financé dans le droit commun,
- cela continuera à être financé dans le cadre de la Politique de la Ville,
- cela a vocation à s'arrêter.



LA COOPERATION ET LES MODELES D'ECHANGES ALTERNATIFS

La coopération se joue à différents niveaux. Au niveau des structures, il s'agit de coopérer entre collaborateurs-trices mais aussi avec les élu-e-s et les partenaires. Au sein d'une société coopérative d'HLM, il s'agit également d'instaurer de la coopération avec les habitant-e-s (ceux-ci doivent être dans une dynamique de logement choisi et non subi).

Pour que la coopération soit effective, il est important de développer des procédures qui répondent aux valeurs de l'ESS (1 personne = 1 voix, impartageabilité des réserves, etc.). Pour une structure comme Scoprobat, il est nécessaire d'instaurer de la coopération avec les acteurs-trices du quartier dans lequel la structure est implantée (collectivités, bailleurs sociaux, habitants, associations). A titre d'exemple, Scoprobat met à disposition des locaux pour le blog « planète Neuhof ».

Au sein d'une collectivité comme la Région Alsace, la coopération est primordiale avec les associations. Ce sont en effet des acteurs-trices clés jouant le rôle d'intermédiaires avec les habitant-e-s (missions locales, Ecoles de la 2^e chance, etc.), les associations pouvant être des relais entre les besoins de la population et les institutions.

Par ailleurs, il a été souligné lors de cette table-ronde que les modèles alternatifs favorisant les échanges sont à développer dans les QPV : il faut développer d'autres modes de rapports en échangeant du temps et des savoir-faire (exemple de l'Accorderie à Strasbourg).



PARTICIPATION DES HABITANT-E-S ET POUVOIR D'AGIR

L'ESS offre également un cadre pour développer le pouvoir d'agir des habitant-e-s en les réintégrant dans des démarches collectives et en développant des modèles alternatifs. C'est aussi un moyen de répondre aux besoins des habitant-e-s et des acteurs-trices des quartiers de la Politique de la Ville.

Il faut trouver un équilibre entre la technicité de la Politique de la Ville et la participation citoyenne, il y a un enjeu de formation, d'éducation populaire sur ces questions. Il faut faire appel à l'expertise d'usage des habitant-e-s. Par ailleurs, technicien-ne-s et élu-e-s doivent aussi tenir un discours de vérité, par exemple en ce qui concerne les délais pour la rénovation urbaine.

Il faut aussi sortir des discours sur le « vivre ensemble » et plutôt mettre l'accent sur le « faire ensemble » dans l'élaboration des politiques publiques, dans la conception des logements... Pour cela, il ne faut pas hésiter à multiplier les formats, les espaces-temps (et pas se limiter uniquement aux réunions de concertation en soirée). C'est de la responsabilité des élu-e-s d'offrir un cadre favorable à la participation et au dialogue avec les habitant-e-s. C'est-à-dire qu'il faut aussi faire un retour aux habitant-e-s et aux acteurs-trices qui ont contribué aux choix et aux orientations. Il faut un effort de pédagogie pour expliquer ce qui est retenu ou pas. Les structures de l'ESS ont un rôle à jouer pour accompagner les pouvoirs publics et les habitant-e-s dans ce cadre.

ATELIER

ESS ET EDUCATION POPULAIRE

Témoins :

- Anne PERRET, Chargée d'accompagnement, Artenréel
- Nelly LECHAPLAIN, Coordinatrice nationale des CJS, Coopérer pour entreprendre

Animateur de l'atelier : Marc BRIGNON, Directeur de la CRESS Alsace



TEMOIGNAGE D'ANNE PERRET

En Alsace, il existe quatre **coopératives d'activité et d'emploi (CAE)** :

- **Artenréel** est une coopérative dans le domaine artistique et culturel. Les métiers représentés sont divers : artistes plasticien-ne-s, musicien-ne-s, danseurs-euses, conteurs-teuses, etc. Le but étant de rassembler un maximum de personnes, il n'y a pas de ligne artistique définie.
- **Coopénates** est une coopérative spécialisée dans le service à la personne : jardinage, ménage, cours particulier...
- **Coobâtir** est quant à elle liée aux métiers du bâtiment : peintres, électriciens, etc.
- **Antigone** est une coopérative généraliste. Elle est ouverte sur une grande variété de métiers : coach dans les entreprises, informaticiens, etc.

Cooproduction est la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui regroupe ces quatre CAE.

L'objectif des CAE est d'accompagner les entrepreneurs-euses salarié-e-s tout en leur offrant un cadre sécurisant.

C'est une forme d'entrepreneuriat collectif qui permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un cadre juridique existant, d'un statut en contrat à durée indéterminée et d'une protection sociale. La gestion administrative, fiscale et comptable est mutualisée. Les CAE permettent une solidarité entre leurs membres qui génèrent de nouvelles synergies et d'opportunités de développement.

Les entrepreneurs-euses salarié-e-s ont vocation à prendre des décisions au sein de la CAE : au bout de trois ans, ils ont en effet vocation à en devenir sociétaires.

En Alsace, les quatre CAE comptent 300 entrepreneurs-euses salarié-e-s

Focus sur l'expérimentation nationale PIMENTS – Plateforme Initiative et Mobilisation pour ENTreprendre Solidairement :

L'expérimentation Piments a pour objectif de favoriser les liens entre structures qui accompagnent les jeunes dans les projets et celles qui font du développement d'entreprise.

Piments repose sur la déclinaison sur huit territoires en France d'une expérimentation visant à soutenir et encourager la création d'activité et d'emploi pour les jeunes de 16 à 30 ans. La formule retenue pour atteindre cet objectif consiste à créer les conditions d'une alliance locale entre des acteurs de la jeunesse (en proximité des jeunes) et des professionnels de l'accompagnement à la création d'activité et d'emploi dans le domaine de l'ESS. S'appuyant sur des structures et des moyens existants sur les territoires, les mises en œuvre de cette expérimentation sont très variées et donnent à voir une grande diversité d'un territoire à l'autre. Il n'y a pas de format spécifique à cette expérimentation, chaque territoire développe ses propres manières de faire.

En Alsace, sous l'impulsion de Cooproduction, les acteurs de l'ESS et de l'éducation populaire se sont réunis à partir de 2014 autour de Piments. De par la nécessité de ce regroupement d'acteurs, Piments favorise un maillage territorial efficace en facilitant la mise en réseau de ces structures, au bénéfice de jeunes créateurs. La plateforme s'organise autour d'un parcours professionnalisant, allant de la mobilisation à la création d'activité pour et par les jeunes. En Alsace, l'expérimentation est pilotée par Cooproduction.

Pour les jeunes, Piments a plusieurs vertus :

- Tester en direct une/des activité(s) professionnelle(s), encadrée(s) par un entrepreneur associé des coopératives
- Apprendre un savoir-faire
- Construire un projet professionnel durable
- Bénéficier d'un parcours d'accompagnement balisé et encadré par des structures compétences
- Développer son autonomie
- Assimiler le système coopératif et les valeurs du collectif

Pour les tuteurs, les objectifs sont les suivants :

- Accompagner un jeune dans son parcours entrepreneurial et professionnel
- Assurer une qualité d'apprentissage et la transmission d'un savoir-faire spécifique
- Répondre à des besoins de main-d'œuvre nécessaire au développement de leur activité
- Revaloriser le travail du jeune dans une dynamique collective
- Transmettre le fonctionnement et les valeurs du travail en coopérative.

A ce jour, les jeunes qui ont intégré les CAE sont des jeunes de l'Ecole de Management de Strasbourg qui sont déjà dans un processus de création d'entreprise. Le but maintenant est de développer ce réseau PIMENT en travaillant avec des jeunes qui sont en amont de la création d'entreprise. La réflexion porte actuellement sur les nouveaux partenariats possibles.



TEMOIGNAGE DE NELLY LECHAPLAIN

Les **Coopératives Jeunesse de Services** (CJS) sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif qui accueillent des jeunes de 16 à 18 ans pendant l'été. Initiées il y a près de 30 ans au Québec, les CJS ont fait leurs preuves et sont actuellement déployées en France par Coopérer pour Entreprendre.

Le principe est simple : des jeunes de 16 à 18 ans (12 à 17 ans au Québec) créent leur coopérative pendant un été afin de développer des services au sein de leur quartier durant les mois de juillet et août. Les jeunes définissent les activités sur lesquelles ils souhaitent travailler mais les CJS sont généralement liées à la prestation de services (jardinage, garde d'enfants, ménage, bricolage, etc.), aux services aux entreprises et aux interventions pour les collectivités (organisation d'événements par exemple).

L'idée est d'initier les jeunes à la démarche de la création d'entreprise coopérative du début à la fin et de développer chez eux un esprit d'entreprendre. La coopérative les initie au fonctionnement démocratique, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative et au fonctionnement du marché. Les jeunes perçoivent une petite rémunération liée à l'activité de l'entreprise. Ils sont encadrés par deux animateurs et soutenus par un comité local qui regroupe principalement des acteurs économiques et ESS, des structures jeunesse et de l'éducation populaire, des collectivités locales et des citoyens.

Les CJS se déploient peu à peu sur l'ensemble du territoire français. Elles sont au nombre de 21 en 2015. Il n'existe pas pour le moment de CJS en Alsace mais une réflexion est en cours à ce propos.

Les motivations principales des jeunes qui intègrent des CJS sont les suivantes :

- La recherche d'une expérience professionnelle ;
- L'envie de faire quelque chose de son été.

Les compétences développées au sein des CJS sont très diversifiées : organisation d'événements, relations professionnelles avec des clients et des partenaires, gestion d'un échancier, gestion comptable, etc. Par ailleurs, les CJS permettent aux jeunes de connaître les ressources et les acteurs de leurs territoires. Ce peut être une genèse de coopération entre des gens qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.

Certains obstacles peuvent être rencontrés par les jeunes, que ce soit en termes de gestion de conflits ou de répartition du temps entre différents engagements.

Au niveau du comité local, le travail partenarial peut parfois s'avérer complexe.

Pour que la CJS fonctionne, différents ingrédients sont nécessaires :

- Partir du besoin du territoire,
- Ne pas présenter la CJS comme un job d'été (notamment en termes de rémunération),
- Créer des groupes de personnes mixtes (pas uniquement des jeunes issus de QPV dans un même groupe par exemple).

Il est intéressant que les jeunes se réunissent autour de la forme du projet de CJS, et non autour d'une thématique. Ce sont en effet les jeunes impliqués dans la CJS qui construisent ensemble le sujet dont ils souhaitent s'emparer.

Les financements des CJS sont très variés en fonction des territoires : financement dédié politique de la ville ; ville ; conseil départemental ; conseil régional ; Caisse des Dépôts et consignations ; DRJSCS ; DDCS ; CAF (fond d'expérimentation) ; fonds européens ; Contrat de Plan Etat-Région.

Les plus-values du partenariat avec l'éducation populaire sont multiples : connaissance du public jeune, accompagnement sur le volet émergence, visée émancipatrice du jeune.

Les deux projets présentés ont permis d'identifier certains facteurs de réussite pour des actions mêlant ESS et éducation populaire :

- des formats adaptés au territoire,
- des initiatives portées par des acteurs de terrain,
- des actions basées sur le volontariat,
- la mixité des publics,
- l'épanouissement personnel,
- des formats très souples au niveau du partenariat et de la nature des interventions.

ATELIER

ESS ET INITIATIVES COLLECTIVES A VISEE ECONOMIQUE DES HABITANT-E-S

Témoins :

- MARC PHILIBERT, Directeur de l'Ares
- Meriem CHEMLALI, co-fondatrice de Table et culture

Animatrice de l'atelier : Murielle MAFFESSOLI, Directrice de l'ORIV



TEMOIGNAGE DE MARC PHILIBERT

L'ARES est une association de résidents qui gère un Centre Socioculturel (CSC) dans le quartier de l'Esplanade à Strasbourg. Le point de départ de l'intérêt porté à l'économie sociale et solidaire est la demande d'agrément à la CAF pour développer un CSC à la cité Spach. Les objectifs sont le développement d'une offre de loisirs, des animations, un service d'accueil périscolaire, l'accompagnement du tissu associatif existant (compost, associations d'habitants, associations caritatives...). Le 2^e agrément est le point de départ de la réflexion. Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, le quartier a été classé en QPV, sa principale problématique étant la précarité des habitants. Suite à un atelier organisé par la CRESS où le projet VRAC¹² est présenté (produits de meilleure qualité achetés au meilleur prix en commun par les habitants du quartier), l'ARES décide de monter un projet similaire sur le quartier.

Ce projet a de multiples portes d'entrée :

- L'achat groupé existait déjà de manière informelle,
- Cela peut être un support pour créer des liens et de la solidarité,
- Il s'agit également de mettre en avant les compétences existantes chez les habitants.

Le quartier est petit, il compte environ 2 000 personnes. Parmi elles, il faut trouver des promoteurs, des gestionnaires, des fournisseurs, des négociateurs, des logisticiens, des manutentionnaires. Certaines compétences sont déjà existantes dans le quartier, mais d'autres sont à acquérir. Les effets peuvent être multiples pour les habitants : reconnaissance, estime, utilité sociale mais aussi formation et peut-être même l'accès à l'emploi. Le rôle d'un CSC est de mobiliser des habitants. C'est une autre manière d'animer le territoire, avec un projet économique et non de simples animations. C'est donc une autre manière de concevoir la participation des habitants.

Ce projet permet également de diffuser un autre modèle économique qui peut être adapté à d'autres projets. De plus, ce projet peut intéresser d'autres quartiers proches de la cité Spach. L'idée principale est de passer d'un quartier « sous aide » à un quartier vertueux, de qualité,

¹² VRAC = Vers un Réseau d'Achat en Commun, www.vrac-asso.org

moteur pour son environnement. C'est une tentative innovante pour aider à sortir de la précarité. La question du financement reste posée, même si le contrat de ville va être sollicité. Pour l'instant, un poste de coordinatrice a été créé, peut-être qu'un jour il pourra y avoir l'embauche d'un-e salarié-e. C'est le modèle économique de la Coop qui a été adapté.

Ce projet n'est qu'une partie de la réponse faite à la CAF pour l'agrément CSC. Le projet a tout de suite été présenté aux associations d'habitants et a été bien accueilli. L'idée est compréhensible par tous, c'est quelque chose de concret, qui fait sens. Mais il faut avancer pas à pas avec les habitants, c'est un long processus d'appropriation et de mobilisation. C'est un processus qui va pouvoir réintroduire de l'égalité et valoriser des compétences qui existent déjà.

Les liens existent déjà avec les associations de quartier, notamment par le biais de « La Ruche 35 » puisqu'aujourd'hui les locaux sont partagés avec d'autres associations du quartier. Il y aura des règles à trouver avec les commerçants du quartier.



TEMOIGNAGE DE MERIEM CHEMLALI

Depuis 2009, l'animation d'ateliers de cuisine avec des femmes ainsi que le manque d'offre de restauration sur le quartier de HautePierre a mené à la création de Table et culture. D'année en année, les créneaux se sont développés pour la restauration du midi (1 créneau par semaine la 1^{ère} année, 4 la 3^{ème} année).

Les objectifs sont multiples : diversifier l'offre de restauration, proposer des produits frais et de saison, de la cuisine maison et créer des emplois. Les activités sont diverses : traiteur, animations, ateliers cuisine.

Depuis septembre 2015, l'association est provisoirement installée au théâtre de HautePierre, mais les locaux ont toujours été un problème pour que le projet trouve vraiment sa maturité. A terme, l'association devrait proposer un service de restauration après les spectacles du théâtre. Auparavant, l'association officiait à la 'Passerelle'¹³, un espace qui était assez « inaccueillant », ce dont l'activité a souffert.

La clientèle est composée des associations du quartier, des travailleurs, de quelques habitants. Depuis septembre, il y a une nouvelle clientèle. Ce n'est pas un projet seulement pensé pour les femmes même s'il n'y a que des salariées femmes. J'ai rencontré beaucoup de restaurateurs d'insertion et c'était assez déprimant dans la mesure où nombre d'entre eux rencontraient des difficultés. Heureusement, il y a eu quelques bonnes rencontres (CRESS, Alsace Active...)

Les locaux inadaptés posent problème pour respecter la réglementation de la restauration. D'ici mi-2017, les choses devraient aller mieux.

30 à 35 repas sont servis par jour. L'activité n'est pas encore viable financièrement, étant restée quatre ans dans des locaux provisoires, aucun bénéfice n'a pu être réalisé. Jusqu'ici, il n'y avait que des contrats aidés, mais depuis novembre 2015 il y a deux CDI à temps partiel. Le modèle économique de l'ESS a apporté une réponse sur la création d'activité mais le problème majeur reste celui des locaux. Comment être aidés dans sa recherche de local ? A qui s'adresser ? Il manque un interlocuteur sur ce sujet. Le secteur public n'a pas toutes les solutions, les locaux privés sont inaccessibles. De plus, en tant que projet d'utilité sociale, l'association ne souhaite pas quitter le quartier mais elle subit la concurrence des franchises.

Quand on part des initiatives d'habitants, les porteurs de projet ont une double pression : la leur propre et celle des autres (élus, habitants...). Ce sont des démarches très exigeantes en temps, qu'il ne faut pas 'lâcher'.

¹³ Il s'agit du local « jeunes » du Centre Socioculturel le Galet, basé à HautePierre.

Les salariées ont entre 30 et 50 ans, les bénévoles viennent dès 18 ans. Il y a environ 5-6 bénévoles qui peuvent être mobilisées facilement, elles viennent du quartier et d'ailleurs. L'association se fournit chez les petits producteurs locaux et au marché. Elle n'a pas de filiale de fournisseurs car elle ne dispose pas d'un lieu de stockage adapté. Mais un projet est en cours avec Aldi pour récupérer les fruits et les légumes jetés.

Alsace Active pointe la spécificité alsacienne des chantiers d'insertion qui font de la restauration. Ce sujet pose aussi la question de la fiscalité de l'ESS. A ce titre, il faudrait ajouter à la règle du « 4 P »¹⁴ (Public Produit, Prix, Publicité), le P du Processus qui permettrait de mieux distinguer l'activité de l'ESS des entreprises marchandes. Il y a de vrais questionnements partagés sur le sujet. La fondation MACIF a déjà invité des porteurs de projets du Grand Est pour instaurer une communauté de pratiques.

Des moyens existent pour trouver un modèle économique, via les Fonds de confiance¹⁵, le soutien aux micro-projets innovants¹⁶ ou même dans d'autres régions, les Fabriques à initiatives¹⁷.

Plusieurs enseignements sont mis en avant :

- Il faut pouvoir travailler avec les habitant-e-s pour construire des réponses à leurs besoins. Pour autant, le premier besoin exprimé est « on veut du travail » mais les intervenant-e-s ne peuvent pas agir sur ce point.
- Il faut pouvoir accompagner les habitant-e-s, certain-e-s peuvent se décourager du fait d'une absence d'accompagnement ou d'un accompagnement pas adapté.
- Les salarié-e-s sont des facilitateurs pour fédérer les bénévoles et mobiliser les moyens nécessaires à l'action.
- Il ne faut pas donner non plus de faux espoirs.
- Le besoin, l'idée « d'y aller » doit émaner des habitant-e-s.
- C'est plutôt le manque d'argent le problème, et le projet de coopérative de consommateurs est une réponse à cette problématique. Il faut permettre un peu d'autofinancement au début, il est souvent demandé de faire ses preuves avant d'être soutenu.
- Les collectivités publiques sont souvent compartimentées, de ce fait les projets transversaux sont difficiles à porter par manque d'interlocuteurs et/ou leur démultiplication (on ne sait pas où s'adresser).

Sur la base de ces deux expériences, plusieurs facteurs de réussite peuvent être mis en avant :

- o des locaux adaptés aux projets
- o un soutien psychologique pour mener les démarches
- o un appui financier initial
- o s'enrichir d'autres expériences.

¹⁴ Il s'agit de 4 critères à étudier pour définir si l'association exerce son activité dans les mêmes conditions qu'une société commerciale.

¹⁵ Le programme d'incubation Fonds de Confiance permet à un porteur de projet de se faire salarié et accompagner par une entreprise existante pendant la phase d'étude de faisabilité de son projet. Pour en savoir plus : <http://www.franceactive.org/default.asp?id=135>

¹⁶ Cf. Annexe 3, p. 29

¹⁷ <http://fabriqueinitiatives.org/>

ATELIER

ESS ET SERVICES AUX HABITANT-E-S

Témoins :

- Artur KARZELEC, Responsable de la micro-crèche d'insertion PAR'Enchantement
- Joël TEXIER, Directeur du Centre Socioculturel Papin

Animatrice de l'atelier : Caroline BLAISON-OBERLIN, Chargée de mission à l'ORIV



TEMOIGNAGE D'ARTUR KARZELEC

La micro-crèche d'insertion La cour enchantée, fonctionne depuis 2011, suite à un appel à projet de la CNAF pour développer ce type d'accueil. L'association PAR'ENchantement, installée dans le quartier de Koenigshoffen à Strasbourg, a saisi cette opportunité pour mettre en place un mode d'accueil souple, à destination des parents en démarche d'insertion professionnelle. Les salarié-e-s, au nombre de huit, bénéficient pour la plupart de contrats aidés (personnel en insertion professionnelle).

82% des enfants accueillis à la micro-crèche vivent dans des familles pauvres (contre 18% en moyenne dans les modes de garde collectifs). Cela constitue des leviers à la fois pour la socialisation des enfants et pour l'insertion professionnelle des mères de famille. En effet, peu de structures offrent la souplesse et la réactivité nécessaires pour entreprendre des démarches qui permettront de trouver un emploi.

L'accueil des enfants à la micro-crèche s'accompagne d'un suivi global de la famille pour les écouter, les aider, les orienter et les accompagner. En effet, l'une des particularités de l'association PAR'Enchantement est son ancrage territorial fort et son projet associatif basé sur la reconnaissance des capacités des habitants et de leur « pouvoir d'agir ».

La logique participative est particulièrement importante dans cette association, les bénévoles y jouent un rôle clé dans de nombreux sujets : rénovation urbaine, sorties culturelles, insertion sociale et professionnelle, etc. Aussi, lorsque des besoins émergent, ce sont des projets avec les habitants qui voient le jour. La force de cette petite association réside dans l'engagement de ses bénévoles.

Actuellement, la micro-crèche compte huit salariés : cinq accueillantes à temps partiel, une cuisinière, une femme de ménage et un travailleur social salarié.

En moyenne, La cour enchantée accueille environ 90 enfants par an pour 75 familles. La clé du succès de cette micro-crèche est qu'elle est une structure de proximité qui s'adapte aux besoins des habitants.



TEMOIGNAGE DE JOËL TEXIER

Le Centre socioculturel Papin est le plus vieux de France (création en 1855). Une quarantaine de bénévoles sont engagés activement dans ce centre.

Le projet Elism (Événementiel lié à l'insertion mulhousienne) est né de différents constats.

D'une part, au sein de l'agglomération mulhousienne, la fracture numérique devient de plus en plus problématique, notamment en raison de la dématérialisation des services publics. D'autre part, la Ville de Mulhouse et son agglomération souffrent d'un taux de chômage très élevé qui touche particulièrement les jeunes sortis du système scolaire sans formation.

Aussi, le CSC Papin a le projet de créer une entreprise sociale et solidaire ELISM (Événementiel pour l'intégration sociale mulhousienne). L'idée est d'optimiser les ressources sous-exploitées des différents acteurs sociaux de l'agglomération mulhousienne (ressources humaines et matérielles) afin de générer du profit grâce à plusieurs prestations événementielles à destination de particuliers et d'entreprises. Le profit engendré aura exclusivement pour but de financer un service de médiation numérique à domicile, proposé à prix très bas. L'idée est ainsi de développer de la médiation numérique en direction des habitants : les médiateurs vont à la rencontre des habitants, directement à leur domicile, cette approche permettant de rompre avec un certain isolement. Ces médiateurs proposent un accompagnement dans les démarches administratives sur internet.

ELISM aura vocation à :

- Servir de **tremplin** pour des jeunes diplômés de l'Université de Haute-Alsace mulhousienne (management, comptabilité, administration etc..) dans la gestion et le fonctionnement d'une entreprise privée (tout en étant sous la tutelle de professionnels expérimentés),
- Développer la **formation** de jeunes sortis du système scolaire de manière à ce qu'ils accèdent à un nouveau métier de médiation numérique et créer un CQP (certificat de qualification professionnelle),
- Offrir sur le territoire mulhousien un service à moindre coût pour des personnes isolées, en difficulté sociale ou d'intégration, et œuvrer ainsi au **maintien du lien social**,
- Développer des activités lucratives en direction des particuliers ou des entreprises du territoire, permettant le **financement des services de solidarité** pour les personnes isolées et paupérisées.

L'objectif est de créer une SCIC comprenant les sept centres socioculturels de Mulhouse, des associations locales, des habitants et des collectivités publiques. L'idée est de développer des actions dans plusieurs quartiers.

Quatre points importants sont ressortis des échanges de cet atelier :

- Des modèles économiques développés dans des petites structures créent des emplois d'insertion et des services aux habitants ;
- Les habitants constituent le moteur de ces projets, ils en sont les leviers ;
- Il est nécessaire de dépasser certaines frontières, notamment sur la question du financement de l'innovation par les collectivités publiques ;
- Les acteurs de terrain mettent en œuvre de manière effective une approche intégrée.

CONCLUSION DE LA JOURNEE



Trois points ont été mis en avant au moment de la clôture de cette journée :

- Il convient de se donner du temps dans le montage de projet : donner le temps de s'inscrire dans la durée, en termes de soutien financier mais aussi en termes d'ingénierie.
- Il faut se donner la possibilité de libérer la créativité et les énergies : il faut renouveler les modes de faire et les modes de financement.
- Il convient de faire évoluer les cadres et les dispositifs, à défaut la prise de risque pourrait décourager des dynamiques.

Environ 110 personnes ont participé à cette journée : professionnels et élus de la politique de la ville, de l'ESS et du développement économique, issus de structures variées (associations, administrations publiques, entreprises, etc.).

Il est important de rendre possible ce genre de rencontre entre Economie Sociale et Solidaire et politique de la ville, en continuant d'avancer ensemble.

L'idée est de poursuivre l'organisation d'événements de ce type à des échelles territoriales plus petites. Ceci afin de favoriser les échanges sur les liens entre ESS et politique de la ville de manière à continuer la sensibilisation et le développement de nouvelles coopérations.




ANNEXES

ANNEXE 1 : Glossaire

ANNEXE 2 : Programme de la journée du 6 novembre 2015

ANNEXE 3 : Le dispositif « Soutien aux micro-projets innovants » du FSE 2014-2020

ANNEXE 4 : Bibliographie



Annexe 1 : Glossaire

CAE : Coopérative d'activités et d'emplois

Les CAE s'adressent aux personnes qui souhaitent créer leur entreprise dans un cadre favorable aux synergies. Les porteurs de projet sont salariés de la coopérative le temps de tester leur projet, d'être accompagné et de pérenniser leur projet. Toute la gestion administrative et comptable est assurée par la coopérative moyennant le versement à celle-ci de 10 % du chiffre d'affaires de chacun des porteurs de projet.

Les CAE font partie de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), la solidarité y est essentielle : partage de compétences, d'expériences et travail collectif sont au cœur des CAE et sont profitables pour les entrepreneurs-euses salarié-e-s.

SCOP : Société Coopérative et Participative

La Scop (Société Coopérative de Production) est une société commerciale (SARL ou SA) qui vit et se développe dans le secteur concurrentiel avec les mêmes contraintes de gestion et de rentabilité que toute entreprise. Les salarié-e-s sont associés majoritaires de l'entreprise dont ils détiennent au moins 51% du capital. Tous les salarié-e-s ont vocation à devenir associés dans des modalités définies par les associés existants et avec leur accord.

En étant associés majoritaires de la Scop, les salarié-e-s décident ensemble des grandes orientations de leur entreprise et désignent leurs dirigeants (gérant, conseil d'administration, etc.). Ils décident également du partage des bénéfices qui ont une double vocation : privilégier ceux qui travaillent dans l'entreprise, sous forme de participation, d'intéressement, voire de dividendes, et penser aux générations futures en constituant des réserves qui consolident les fonds propres et garantissent la pérennité de l'entreprise.

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Dernière née de la famille coopérative (2001), la SCIC a pour objet la production de biens ou de services d'intérêt collectif. La particularité du statut des SCIC est le multisociétariat, c'est-à-dire que ses associés sont de différentes origines : outre les salarié-e-s, les usagers ou client-e-s, les collectivités locales du territoire où la SCIC intervient, les fournisseurs, des bénévoles, des financeurs peuvent entrer au capital social des SCIC. Ces différentes familles (3 au minimum) de coopérateurs sont regroupées au sein de collèges dont le poids dans les prises de décision est précisé dans les statuts de la SCIC. Bien entendu, au sein de ces collèges le principe démocratique « un homme-une voix » s'applique. Les secteurs d'activité dans lesquels les SCIC interviennent sont divers : le social, l'environnement, la culture, le logement, le tourisme, les services à la personne...

PTCE : Pôle Territorial de Coopération Economique

Les PTCE sont constitués par un ensemble d'acteurs de terrain qui s'associent autour d'un projet économique commun pour favoriser un développement territorial local.

Ils permettent notamment de recréer des filières, des emplois et de revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement. Cette innovation tient à des formes de coopération économiques initiées par des organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), qui, par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage territorial, contribuent à faire prévaloir coopération et mutualisation entre acteurs variés (structures de l'ESS, entreprises « classiques, collectivités locales, centres de recherche et organismes de formation).

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

Le secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE) a pour ambition de sortir des logiques d'assistance et de réduire la marge des exclusions. Les SIAE salarient des personnes momentanément écartées de l'emploi, afin de les accompagner pour développer leur potentialité et reconquérir une citoyenneté à part entière. Avant d'être salariées, les personnes sont préalablement agréées par Pôle Emploi pour une durée maximum de 24 mois.

Les SIAE exercent leur activité dans les différents secteurs professionnels de l'économie. Elles ont toutes le même objet : l'insertion, mais se différencient selon le projet mis en œuvre : entreprise d'insertion, atelier chantier d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion, association intermédiaire.

CONTACTS

CRESS Alsace

8 rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
03 59 61 12 71
cress@cress-alsace.org
www.cress-alsace.org

ORIV

1 rue de la course
67000 STRASBOURG
03 88 14 35 89
contact@oriv.fr
www.oriv-alsace.org

MODALITES PRATIQUES

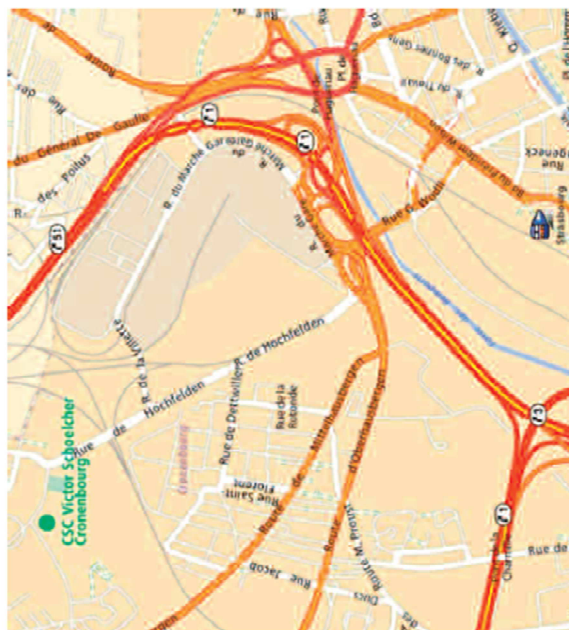
La participation à cette journée est gratuite et le repas est pris en charge par les organisateurs. Les inscriptions se font en ligne, avant le 4 novembre : <https://www.inscription-facile.com/form/Q02XINUQMredcs5Tpc96g> (retrouvez ce lien sur les sites de la CRESS Alsace et de l'ORIV)

ACCES

Centre Socioculturel Victor Schoelcher de Cronenbourg

56 rue du Rieth - Strasbourg

En voiture : De l'A35 prendre la sortie n° 1 - Cronenbourg
Depuis la gare : Prendre le bus Ligne G (direction Bischheim - Espace Européen de l'Entreprise), descendre à l'Arrêt Rieth (environ 6 minutes de trajet)

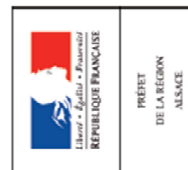


JOURNEE REGIONALE D'ECHANGES

**“Economie Sociale et Solidaire
et Politique de la ville”**

Vendredi 6 novembre 2015

Centre Socioculturel de Cronenbourg
Strasbourg



CONTEXTE

A l'heure de la réforme de la politique de la ville et de la mise en place des nouveaux Contrats de Ville (2015-2020), il semble utile de rappeler les apports de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) au profit des territoires urbains les plus en difficulté. En effet, les valeurs de l'ESS (la gouvernance démocratique, le caractère non-lucratif et non-délocalisable de l'activité, la solidarité entre les membres...) contribuent non seulement à l'emploi et au développement économique de par la création d'activité ou l'embauche de publics en insertion professionnelle, mais aussi à la cohésion sociale et au cadre de vie en proposant des services innovants aux habitants.

OBJECTIFS

Cette journée a pour objectifs de :

- Sensibiliser et valoriser le rôle de l'ESS au profit des territoires urbains les plus en difficulté ;
- Capitaliser et partager des informations sur le sujet ;
- Apporter des connaissances et promouvoir les initiatives ;
- Développer de nouvelles coopérations à travers la mise en réseau.

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire a pour mission de connaître, faire connaître et contribuer au développement de l'ESS sur le territoire régional alsacien.

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville est un centre de ressources pour les acteurs intervenant dans le domaine de la politique de la ville, de la lutte contre les discriminations et de l'intégration des populations immigrées. L'ORIV vient en appui des acteurs locaux dans une logique de qualification et de mise en réseau.

PUBLIC VISE

- Professionnels intervenant dans le champ de la politique de la ville (associations, collectivités locales, services de l'Etat...)
- Acteurs intervenant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, entreprises, réseaux, collectivités territoriales, services de l'Etat...) dont professionnels de l'éducation populaire (CSC, MJC, prévention spécialisée...)
- Professionnels du développement économique (entreprises, réseaux locaux, chambres consulaires, collectivités locales, services de l'Etat, opérateurs de l'accompagnement...)

PROGRAMME

MATIN Accueil à partir de 8h30

09h00 Mot d'accueil

Laurent Cécile, Directeur du Centre Socioculturel de Cronembourg ; Frédéric Deck, Président de la CRESS Alsace ; Sylvie Jaecklé, Présidente de l'ORIV

09h30 ESS et Politique de la Ville : histoires croisées

Caroline Blaison, Manon Marquis, chargées de mission à l'ORIV et à la CRESS Alsace

10h00 Les enjeux de l'ESS aujourd'hui

Stéphane Bossuet, Président - directeur général de Cooproduction, gérant d'Artenréel, Laurent Kohler, Directeur d'Habitat de l'Ilh, Michel Sexauer, Président - directeur général de Scoprobat

10h30 Echanges avec les participants et pause

11h15 Table ronde sur les apports de l'ESS : Comment l'ESS peut permettre l'innovation, notamment en faveur des zones les plus en difficulté ?

Animation : Marc Brignon, Directeur de la CRESS Alsace

Murielle Maffessoli, Directrice de l'Oriv

Avec la participation de :

- Catherine Zuber, Conseillère régionale de la Région Alsace en charge de l'ESS
- Mathieu Cahn, Vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de la politique de la ville
- Cécile Sornin, Conseillère municipale de la Ville de Mulhouse en charge de l'ESS
- Jacques Garau, SGARE de la région Alsace
- Patrick François, Directeur régional de la Caisse des Dépôts en Alsace

12h45 Déjeuner sur place (pris en charge par les organisateurs)

APRES-MIDI

14h00 Trois ateliers en parallèle, avec la participation de plusieurs intervenants :

Atelier 1 - ESS et éducation populaire

Comment les structures de l'Education Populaire s'inscrivent dans le paysage du développement économique et de l'autonomisation économique ?

- Nelly le Chapelain, coordination et développement des Coopératives Jeunesse de Services au sein de Coopérer pour entreprendre
- Anne Perret, Artenréel - dispositif Piments

Atelier 2 - ESS et initiatives collectives à visée économique des habitants

En quoi l'ESS peut-elle être un support pour les initiatives des habitants, une alternative à certains cadres plus concurrentiels et/ou institutionnels ?

- Meriem Chemlali, Table et culture
- Marc Philibert, Directeur de l'Ares

Atelier 3 - ESS et services aux habitants

En quoi le secteur de l'ESS peut-il apporter des services innovants aux habitants, sur des besoins non ou peu couverts ?

- Artur Karzelec, Responsable de la micro-crèche d'insertion La cour enchantée
- Joël Texier, Directeur du Centre Socioculturel Papin

16h15 Restitution des ateliers et clôture de la journée

Annexe 3 :



Le dispositif « Soutien aux micro-projets innovants » du Fonds social européen (FSE) 2014-2020

Présentation générale

Le FSE est une politique de l'Union Européenne visant à financer des **actions en faveur de l'emploi** au plan local, dont la gestion est décentralisée et répartie entre les régions et l'État.

Le dispositif « Soutien aux micro-projets innovants » du FSE est piloté et géré par la Région Alsace et animé par la CRESS.

Structures bénéficiaires

Le dispositif vise prioritairement les **petites structures** (< 10 salariés), ou plus importantes mais ayant un projet particulièrement innovant. Elles sont situées en Alsace et constituées juridiquement au moment du dépôt du dossier sous une forme relevant du périmètre de l'**Economie Sociale et Solidaire (ESS)** : associations, coopératives, structures bénéficiant d'un agrément ESS (IAE, entreprise solidaire, ESUS, etc.), autres structures de l'ESS (fondations, etc.).

Projets éligibles

Le dispositif permet de soutenir des micro-projets en **phase d'émergence**, sur une période de 6 à 18 mois maximum, visant à expérimenter des actions innovantes dans les champs d'action suivants :

- ⇒ **Création d'activité dans un domaine prioritaire** : économie circulaire, transition énergétique, économie collaborative et numérique, services aux personnes dépendantes, alimentation en circuit-court, mobilité, etc. (liste indicative)
- ⇒ **Actions pour l'inclusion de publics prioritaires** (formation, accompagnement, etc.) : jeunes défavorisés, femmes, personnes handicapées, seniors, bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs de longue durée, etc. (liste indicative)

Conditions financières

Le financement est non-renouvelable, il représente **75 %** du coût du micro-projet, avec une bonification de 10 % pour les projets sur la thématique du développement durable. Un micro-projet se définit par un coût total plafonné à **23 000 €**.

Le **cofinancement**, à identifier au dépôt du dossier, peut venir de sources diverses : fonds publics, privés ou fonds propres.

Une **avance financière de 30%** de la subvention FSE accordée sera versée par la Région Alsace dès la signature de la convention de financement. Le solde est mobilisable sur **justification des dépenses** avec le bilan de l'opération.

Demande de financement

Contactez la CRESS pour toute candidature et pour un accompagnement :

- ⇒ Par mail, pole-europe@cress-alsace.org
- ⇒ Par téléphone, **03 59 61 12 76**

Les dossiers doivent ensuite être déposés par courrier à la Région Alsace pendant la période d'appel à projets.

Plus d'information

Pour plus de détails sur le FSE, les modalités du dispositif et les projets financés, consulter les sites d'information :

- ⇒ www.cress-alsace.org
- ⇒ www.fonds-europeens-alsace.eu
- ⇒ www.europe-en-france.gouv.fr
- ⇒ www.fse.gouv.fr



Illustrations : photos de projets financés pendant la période 2007-2013.
Stéphanie Soum - Boîte aux clics



Annexe 4 : Bibliographie « Economie Sociale et Solidaire et Politique de la ville » - Novembre 2015

Cette bibliographie, non exhaustive, a été réalisée dans le cadre de la Journée régionale d'échanges « **Economie Sociale et Solidaire et Politique de la ville** », organisée par l'ORIV et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace (CRESS) le 06 novembre 2015. Elle est produite à partir de la base de données bibliographiques mutualisée du Réseau Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration (RECI – <http://biblio.reseau-reci.org>).

Les documents sont disponibles au centre de documentation de l'ORIV :

<http://www.oriv-alsace.org/centre-de-documentation/presentation/>



ESS ET POLITIQUE DE LA VILLE

LEGISLATION

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013

http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/convention_d_objectifs_pour_les_quartiers_prioritaires_ess.pdf

ARTICLES / OUVRAGES / REVUES

BERNON Françoise, **Faire développement autrement : l'économie sociale et solidaire au service des territoires**, in *Les Après-midi de Profession Banlieue*, n°24, décembre 2013

http://www.professionbanlieue.org/f2666_Francoise_Bernon_em_Faire_developpement_autrement_l_economie_sociale_et_solidaire_au_service_des_territoires_em_n_24_2013.pdf

Collectif, **Nouvelles formes d'économie locale: quels enjeux pour les quartiers ?** in *Les échos des ateliers du CRDSU*, n° 10, mars 2013, pp. 16-19

www.crdsu.org/f2839_Synthese_du_cycle_d_echanges_Developpement_urbain_durable_et_quartiers_en_difficulte_Nouveaux_enjeux_sociaux_nouveaux_defis_Les_Echos_des_ateliers_du_CR_DSU_n_10_mars_2013.pdf

DEMOUSTIER Danièle, VALLAT David, **Economie sociale et solidaire et politique de la ville**, in *Recma – revue internationale de l'économie sociale*, n° 296, 2005, pp. 70-82

http://recma.org/sites/default/files/296_070082.pdf

IREV, **Economie sociale et solidaire (ESS) et politique de la ville : repenser les modes de coopération - Rencontre du 22 novembre 2012 à Croix**, IREV, 2012, 6 p.

<http://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/irev-deveco-2012-ess.pdf>



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

LEGISLATION

LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

Loi relative à l'économie sociale et solidaire par les acteurs de l'économie sociale et solidaire et le conseil national des CRESS – 31/07/2014

<http://www.cncres.org/upload/iedit/12/file/LOI%20ESS-SYNTHESE%20CNCRES.pdf>

Points de repères sur la loi ESS réalisés par le RTES

http://rtes.fr/IMG/pdf/Reperes_LoiESS_Pages.pdf

ARTICLES / OUVRAGES / RAPPORTS / REVUES

CAPON Gilles, DUCHEN Patrick, GILLES Léopold, VIGOUREUX Manon, **Etude des besoins en main d'œuvre dans le secteur de l'ESS**, in Collection des Rapports, n° 294, nov. 2013, 42 p.

<http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R294.pdf>

Collectif, **LOI « ESS » - Un an après, des acquis à consolider**, in *La Gazette des Communes*, n° 2280, 27 juillet 2015, pp. 15-20

Collectif, **Nouveaux outils et moyens : la loi ESS dope le secteur** – dossier (compilation d'articles sur internet), in *La Gazette Santé Sociale*, juin 2015

www.gazette-sante-social.fr/dossiers/less-dopee-par-de-nouveaux-outils-et-moyens

Collectif, **Economie sociale et solidaire et collectivités territoriales : un couple à fort potentiel** – Dossier (compilation d'articles), in *La Gazette des Communes*, avril 2015

<http://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/economie-sociale-et-solidaire-et-collectivites-territoriales-un-couple-a-fort-potentiel/>

Collectif, **Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire**, in *Géographie Économie Société*, n° 12/1, 2010

<http://ges.revuesonline.com/resnum.jsp?editionId=1344&Submit2.x=13&Submit2.y=17>

Collectif, **Économie sociale et territoires**, in *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, n° 296, mai 2005, 118 p.

<http://www.erudit.org/revue/recma/2005/v/n296/index.html>

Conseil Économique, social et environnemental (CESE), LENANCKER Patrick, ROIRANT Jean-Marc, **Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire - Avis**, Paris, CESE, janvier 2013, 74 p.

www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_05_economie_sociale_solidaire.pdf

Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES), **Panorama de l'économie sociale et solidaire en France – 2015, chiffres clés**, Montreuil, CNCRES, 2015

www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Panorama%20de%20l'ESS%202015-CNCRES.pdf

ETD, **L'économie sociale et solidaire au cœur des stratégies économiques locales – Guide**, ETD, juin 2014, 91 p.

<http://fr.calameo.com/read/0042996995fe3e32908bb/>

FREMEAUX Philippe, **L'évaluation de l'apport de l'économie sociale et solidaire**, Paris, Ministère de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, novembre 2013, 44 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000782.pdf>

FREMEAUX Philippe, **Quel potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire ?** Etude réalisée pour le compte de la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme et pour la Caisse des Dépôts et Consignations, janvier 2012, 68 p.

http://www.alternatives-economiques.fr/fic_bdd/article_pdf_fichier/1327928223_potentiel_ESS.pdf

HERSENT Madeleine, **"Economie sociale et économie solidaire : travailler ensemble pour répondre à la crise"**, in *Territoires*, n° 498, mai 2009

http://www.adel.asso.fr/IMG/pdf/ArticleTerritoire_Mai09_Mail.pdf

VERCAMER Francis, **L'Economie Sociale et Solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi**, avril 2010, 176 p.

http://www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Complet_Vercamer-2-2.pdf



POLITIQUE DE LA VILLE

LEGISLATION

Circulaire interministérielle du 25/03/2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi

Cette circulaire, à destination des préfets, précise les priorités en matière d'accès à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville et détaille les modalités de mise en œuvre du volet emploi et développement économique des contrats de ville.

http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/mise_en_oeuvre_des_mesures_en_faveur_des_qp_v_dans_le_champ_du_developpement_economique_et_de_l_emploi.pdf

Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

– Ministère de l'égalité des territoires et du logement – Ministère délégué à la ville

http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/loi_commentee.pdf

ARTICLES / OUVRAGES / RAPPORTS / REVUES

AUTHIER Jean-Yves, BACQUE Marie-Hélène, GUERIN-PACE France dir., **Le quartier : Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales**, Paris, La Découverte, 2007, 293 p. Coll. Recherches,

AVENEL Cyprien, **La Politique de la Ville en quête de réforme**, Article publié dans *laviedesidees.fr*, le 7 mai 2013

http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20130507_la_politique_de_la_ville_en_que_te_de_re_forme.pdf

BACQUE Marie-Hélène, MECHMACHE Mohamed, **Pour une réforme radicale de la politique de la ville : ça ne se fera plus sans nous : Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires**, Paris, juillet 2013, 97 p.

<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-participation-habitants.pdf>

Collectif, **Questions à la politique de la ville**, in *Urbanisme*, n° 380, septembre-octobre 2011, 98 p.

http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/Urbanisme_politique_de_la_Ville.pdf

Collectif, **Où va la ville ?** in *Pour*, décembre 2005, n°188, 205 p.

DARRIAU Valérie, HENRY Marylène, OSWALT Noémie, **Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires**, in *France, Portrait social - 2014*, Paris, INSEE, novembre 2014, pp. 151-165

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/FPORSOC14k_D3_ville.pdf

DONZELOT Jacques, **La France des cités : Le chantier de la citoyenneté urbaine**, Paris, Fayard, 2013, 195 p.

HEYRAUD Emmanuel, **La politique de la ville. Maîtriser les dispositifs et les enjeux**, Paris, Berger-Levrault, 2010, 450 p. (Pratiques locales)

KIRSZBAUM Thomas, **En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville**, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2015, 256 p.

KOKOREFF Michel, LAPEYRONNIE Didier, **Refaire la cité : L'avenir des banlieues**, Paris, Seuil / La république des Idées, 2013, 109 p.



SITES RESSOURCES

APRILES – Agence des pratiques et initiatives locales

<http://www.apriles.net>

ADDES - Association pour le développement des données sur l'économie sociale

<http://addes.asso.fr/>

AVISE - Portail du développement de l'économie sociale et solidaire

<http://www.avise.org/>

Caisse des dépôts

<http://www.caissedesdepots.fr/>

Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale

http://www.cncres.org/accueil_cncres

I-ville - Espace ressources sur le développement économique et l'emploi

<http://i.ville.gouv.fr/developpement-economique.php>

Jeun'ESS

<http://www.jeun-ess.fr/>

Le Labo de l'ESS

<http://www.lelabo-ess.org/>

Observatoire National de l'ESS

http://www.cncres.org/accueil_cncres/observatoire_de_less

Observatoire Régional de l'intégration et de la ville (ORIV)

www.oriv-alsace.fr

Portail de l'ESS en Alsace

<http://www.cress-alsace.org/spip/>

Portail des acteurs de l'Economie sociale et solidaire

Site en co-construction (novembre 2015)

<http://www.esspace.fr/>

Portail du ministère de l'économie – Economie sociale et solidaire

<http://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire>

RECMA - Revue internationale de l'économie sociale

<http://recma.org/>

RTES - Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire

<http://rtes.fr/>

RIUESS - Réseau Inter-Universitaire de l'économie sociale et solidaire

www.riuess.org